

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°27-2021-246

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Sous-préfecture des Andelys

27-2021-11-10-00003 - Arrêté n°SPA/REG/2021/0011 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales?? pour la commune de IGOVILLE - arrondissement des Andelys (2 pages)

Page 3

27-2021-11-10-00004 - Arrêté n°SPA/REG/2021/0012 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales?? pour la commune de LE VAL D HAZEY - arrondissement des Andelys (2 pages)

Page 6

Préfecture de l'Eure

27-2021-11-10-00003

Arrêté n°SPA/REG/2021/0011 portant nomination
des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales
pour la commune de IGOVILLE - arrondissement
des Andelys



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture des Andelys

Arrêté n°SPA/REG/2021/0011 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales pour la commune de IGOVILLE - arrondissement des Andelys

Le préfet,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 10 avril 2019 portant nomination de Madame Virginie SENÉ-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED-20-24 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Madame Virginie SENÉ-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations de délégués par Madame la présidente du tribunal judiciaire du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRÊTE

Article premier : sont désignées membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, les personnes suivantes :

- **Madame DEPARROIS Christine, conseiller municipal titulaire ;**
- **Monsieur MARTIN Mickaël, conseiller municipal suppléant.**

Sous-préfecture des Andelys 10 rue de la Poste par la Poste 27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 74 87

Article 2 : Madame la sous-préfète des Andelys et le maire d'IGOVILLE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 10 novembre 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète des Andelys



Virginie SENE-ROQUIER

Préfecture de l'Eure

27-2021-11-10-00004

Arrêté n°SPA/REG/2021/0012 portant nomination
des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales
pour la commune de LE VAL D HAZEY -
arrondissement des Andelys



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture des Andelys

Arrêté n°SPA/REG/2021/0012 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales pour la commune de LE VAL D'HAZEY - arrondissement des Andelys

Le préfet,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu le décret du 10 avril 2019 portant nomination de Madame Virginie SENÉ-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCAED-20-24 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Madame Virginie SENÉ-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations de délégués par Madame la présidente du tribunal judiciaire du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRÊTE

Article premier : Est désignée membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, la personne suivante :

- Monsieur LEVAIGNEUR Bernard, conseiller municipal titulaire (2ème liste).

Article 2 : Madame la sous-préfète des Andelys et le maire du VAL D'HAZEY sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Les Andelys, le 10 novembre 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète des Andelys



Virginie SENE-ROUQUIER